

Avantages et services 2011

Toujours plus pour votre santé

En ce début d'année, plein feu sur vos avantages et nos nombreux services !

Avantages maman-bébé

> Des projets de bébé ?

Si vous avez recours à la Fécondation In Vitro, la MC vous octroie 250 euros par cycle. En cas d'accouchement à l'hôpital, vous êtes couverte par l'Hospi Solidaire, votre assurance hospitalisation déjà incluse dans la cotisation à l'assurance complémentaire. Et si vous accouchez dans une maison de naissance ou à domicile, vous recevez 150 euros.

> Naissance et adoption

Pour votre premier enfant inscrit à la MC, vous recevez 300 euros, et 150 euros à partir du deuxième. En plus, vos enfants sont couverts par l'Hospi

Solidaire sans supplément, et ce dès leur arrivée dans votre famille.

> Coffret naissance

Une naissance ? Passez voir votre conseiller mutualiste : il vous remettra notre tout nouveau coffret naissance d'une valeur de 60 euros ! Vous trouverez dans une jolie boîte : une attache-tétine Heimess®, une toise, un chèque-cadeau Qualias de 20 euros, un bon pour une consultation gratuite auprès de nos diététiciennes et un bon pour une paire de lunettes solaires pour bébé chez Optilux.

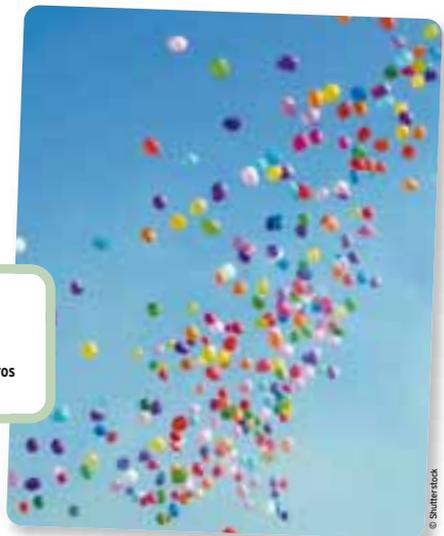
//NOUVEAU//

Nouveautés 2011

- > Gestion du stress
- > Contraception : 40 euros par an
- > Logopédie : 20 euros pour un test de QI
- > Maladies graves et coûteuses : de 150 à 1.000 euros
- > Nouveau coffret naissance



© Shutterstock



© Shutterstock

Vacances et loisirs

> Assurance et assistance à l'étranger

L'assurance World Assistance prend en charge les frais de soins de santé durant vos séjours de vacances (hors sports à risques) et vous assiste en cas de problème. Sur simple appel, une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches et organise votre rapatriement si celui-ci est médicalement nécessaire. Renseignez-vous avant votre départ pour connaître les documents à emporter. L'assurance World Assistance couvre également pendant un an les étudiants (de 17 à 25 ans) qui participent à un programme d'échange ou à une formation scolaire dans un des pays de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, à condition d'avoir prévenu la MC (document à fournir) avant le départ.

> Camps, stages et plaines de vacances

Vous recevez jusqu'à 25 euros par an et par enfant de 3 à 18 ans pour des activités pendant les vacances scolaires. L'intervention est de 2,50 euros par jour et le camp, la plaine ou le stage doit durer au moins 4 jours et être agréé par l'ONE, l'ADEPS ou les pouvoirs publics.

> Des vacances pour tous !

Que ce soit pour les enfants, les jeunes, les familles, les plus âgés, les personnes malades ou handicapées, nous avons des séjours à proposer ! Un soin tout particulier est apporté à l'encadrement. En plus, en tant que membre MC, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Au fil des jours

> Soins des petits 0-7 ans

Grâce à cet avantage, vous êtes remboursé de votre quote-part personnelle (montant à charge selon remboursement au tarif officiel, hors suppléments éventuels) pour toutes les consultations chez un médecin, les soins infirmiers ou de kiné de vos enfants jusqu'à leurs 7 ans. Cet avantage fonctionne aussi pour les radios, les analyses de laboratoire et certaines fournitures de bandagisterie et d'orthopédie.

Valable pour tous les enfants jusqu'à 7 ans, sans franchise et sans plafond d'intervention !

> Classes vertes, de mer ou de neige

Votre enfant part en voyage avec l'école ? A partir d'une nuitée, vous bénéficiez de 15 euros par an et par enfant inscrit dans une école maternelle ou primaire située en Belgique.

> Garde d'enfants malades

Vous bénéficiez d'une réduction de 0,25 euro par heure sur le service de garde d'enfants malades à domicile d'Aide & Soins à Domicile en Province de Luxembourg.



© Photonstop

> Logopédie

Pour les enfants de 5 à 14 ans, la MC accorde un remboursement allant jusqu'à 640 euros :

- > 6,20 euros par séance lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire (maximum 100 séances et selon certains critères) ;
- > 20 euros pour la réalisation d'un test de QI dans le cadre des prestations de logopédie liées à la dysphasie et aux troubles du langage.

//NOUVEAU//

> Audition

Des consultations d'acoustique vous sont proposées dans nos locaux à Arlon, Bastogne, Libramont, Marche, Neufchâteau et Virton.

> Soins dentaires

Huit cabinets dentaires sont à votre disposition : Arlon, Marche, Libramont, Barvaux, Bastogne, Saint-Hubert, Vielsalm et Virton. Qu'il s'agisse de soins classiques ou d'interventions plus délicates, vous serez pris en charge par des professionnels équipés d'un matériel performant. En outre, des soins de stomatologie sont accessibles à Arlon et à Bastogne.

> Orthodontie

Les enfants débutant un traitement orthodontique avant 15 ans bénéficient de 2 forfaits de 200 euros accordés sur tout traitement autorisé par le médecin-conseil de la MC. Dans certains cas nécessitant des soins plus importants, l'intervention peut aller jusqu'à 800 euros au total. Des soins orthodontiques vous sont proposés dans nos cabinets dentaires d'Arlon, Libramont, Marche et Saint-Hubert.

> Consultations psychologiques

Vous être remboursé de 5 euros par consultation psychologique

individuelle dans un centre de planning familial agréé par la MC. Les centres de planning agréés sont situés à Bastogne (rue P. Thomas 10r), Libramont (rue Courterioie 3), Arlon (rue de Bastogne 46), Virton (av. Bouvier 145), Marche (rue du Luxembourg 22) et Barvaux (route de Marche 56).

> Contraception

Sans condition d'âge, la MC rembourse à toutes les femmes jusqu'à 40 euros par an ou 120 euros pour une période de 3 ans pour l'achat de votre pilule, patch, injection, anneau vaginal, stérilet ou implant contraceptif. Par année civile, l'intervention ne peut pas dépasser 40 euros.

//NOUVEAU//

> Lunettes, verres ou lentilles

Pour les enfants âgés de moins de 18 ans, la MC rembourse 25 euros par monture, verres ou lentilles de contact (jusqu'à trois fois par enfant). Dans les magasins Optilux (Virton et Arlon), toute la famille bénéficie aussi de 20 % de réduction sur les montures et d'une deuxième paire gratuite.

> Podologie, pédicurie

Deux podologues agréées sont à votre service à Arlon, Libramont, Virton et Bastogne. Vous bénéficiez d'une réduction de 7 euros à chaque consultation (19 euros au lieu de 26 euros).

> Diététique

Deux diététiciennes agréées sont à votre service à Arlon, Libramont, Virton, Marche et Bastogne. Vous bénéficiez d'une importante réduction à chaque séance (vous payez 20 euros au lieu de 30 euros pour la 1^{ère} séance, et 8 euros au lieu de 15 euros à partir de la 2^{ème} séance).

> Traitement de l'obésité

Un forfait de 75 euros est accordé aux membres MC fréquentant un

"Centre pluridisciplinaire de l'obésité" en milieu hospitalier agréé par la MC (Libramont et Mont-Godinne).

> Gestion du stress

En 2011, la MC vous proposera des informations santé et des nouveautés pour mieux vivre avec votre stress : > Programme "Stressé ? 6 séances pour retrouver un équilibre", en mars-avril à Arlon, Bastogne et Marche (plus d'infos dans la prochaine édition du journal En Marche) ; > Des cours et ateliers dès septembre 2011.

Pour toutes ces activités, vous bénéficiez de tarifs préférentiels !

> Instant bien-être

Service de soins esthétiques en soutien aux traitements oncologiques proposé à Arlon par une esthéticienne expérimentée dans les techniques de soins de beauté en milieu hospitalier. Tarifs préférentiels pour les membres MC : de 14 à 23 euros selon le type de soin.

> Homéopathie

Vous êtes remboursé de 25 % du prix des médicaments qui vous sont prescrits avec un maximum de

125 euros par bénéficiaire et par an. Les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription médicale et avoir été achetés en pharmacie, en Belgique ou à l'étranger.

> Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture

Vous êtes remboursé de 10 euros par séance d'ostéopathie, de chiropraxie et d'acupuncture, et ce jusqu'à 60 euros par an toutes disciplines confondues. Les prestataires doivent être agréés par la MC.

> Vaccination

Vos vaccins et traitements désensibilisants (allergies) reconnus en Belgique sont remboursés jusqu'à 25 euros par an, qu'ils soient achetés en Belgique ou à l'étranger.

> Dépistage de l'ostéoporose

Vous êtes remboursé de 10 euros par an pour un test d'ostéodensitométrie (dépistage de l'ostéoporose).

> Sport

La MC rembourse 35 euros par an aux moins de 30 ans qui font du sport régulièrement (dans un club, une association ou une infrastructure sportive belge). Avantage également valable pour les membres MC qui participent aux activités organisées par les cercles et clubs sportifs des mouvements UCP et Altéo.

Bien-être à domicile

> Soins infirmiers

Vous bénéficiez d'un remboursement de 100 % de vos tickets modérateurs sur les prestations des infirmières d'Aide & Soins à Domicile en Province de Luxembourg (ASD).

> Gardes malades

Des réductions sur les prestations des gardes malades d'ASD vous sont accordées : réduction de 0,25 euro par heure prestée en journée, et réduction de 7 euros sur le forfait de nuit.

> Aides familiales

La MC intervient à raison de 0,25 euro par heure pour les heures prestées par une aide familiale

(maximum 8 heures par jour). Pour certaines personnes présentant un degré important de dépendance, une intervention plus importante (0,50 euro par heure) peut être accordée sous certaines conditions, ainsi qu'une indemnité de maintien à domicile de 0,62 euro par jour.

> Location et vente de matériel santé

Achat ou location de matériel santé, conseils de prestataires reconnus (bandagiste et orthopédiste) sur rendez-vous... Savez-vous tout ce que Qualias peut vous offrir ? Béquilles, lit électrique, voiturette, tire-lait, pèse-bébé, coussin d'allaitement, montre cardio, podomètre,

tensiomètre, pilulier... A Arlon, Virton et Marche, les magasins Qualias proposent à toute la famille de quoi faciliter la vie. Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % à la location et de 10 % sur vos achats (hors articles bénéficiant d'un remboursement INAMI).

> Aménagement du domicile - Ergothérapie

La MC, en collaboration avec Solival Wallonie-Bruxelles, vous propose gratuitement les services d'une ergothérapeute. Celle-ci peut vous aider dans l'aménagement de votre domicile et vous conseiller dans le choix d'aides techniques appropriées.



> Télé-assistance

Une présence discrète qui vous sécurise 24 heures sur 24 à votre domicile : une simple pression sur un émetteur porté en pendentif vous permet d'être en contact avec une centrale d'écoute. En cas de besoin, la standardiste prévient les personnes que vous aurez désignées et vous envoie l'aide nécessaire en restant en contact permanent avec vous. La MC intervient à raison de 6 euros par mois sur la location d'un appa-

reil placé par une institution agréée (Vitalité ou Samaritel). En plus, Vitalité prévoit des tarifs préférentiels pour les membres MC.

> Accueil de jour

Les centres d'accueil de jour "L'Eglantine" sont destinés à un public de personnes âgées, seules ou malades, qui souhaitent partager des moments de convivialité ou participer à des activités diverses. Ils sont situés à Differt (Messancy), Bastogne et Bertrix.

Hospitalisation : avant, pendant, après

> Hospi Solidaire : un avantage unique !

Dans votre assurance complémentaire est incluse une couverture hospitalisation et ce, sans supplément de cotisation ! L'Hospi Solidaire intervient dans les frais d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, quel que soit l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical), le type d'hospitalisation (classique ou de jour),...

Pour les enfants de moins de 18 ans, aucune franchise n'est appliquée !

Pour les parents, l'Hospi Solidaire intervient jusqu'à 15 euros par jour dans les frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 18 ans (logement dans la chambre de l'enfant).

Une hospitalisation en vue ? Renseignez-vous pour savoir tout ce que couvre l'Hospi Solidaire : notre service Hospi Assistance est à votre disposition au 0800 10 9 8 7 (appel gratuit).



© Van Paris

> Assurances hospitalisation facultatives

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre assurance Hospi Solidaire par l'Hospi de Base ou l'Hospi Globale Plus (100 ou 200) qui vous garantissent une prise en charge encore plus étendue.

> Maladies graves et coûteuses

Dans le cadre de l'Hospi Solidaire, une intervention forfaitaire et unique de 150 euros peut vous être accordée si vous subissez en 2011 une hospitalisation (classique ou de jour) en lien avec une maladie grave et coûteuse (voir liste des maladies faisant l'objet d'une intervention), que cette maladie soit pré-existante ou non. Pour bénéficier de cette intervention, vous devez faire parvenir votre demande à la MC.

Vous avez souscrit à une de nos assurances hospitalisation facultatives ? Lorsqu'un forfait de 150 euros a été accordé par l'Hospi Solidaire, des interventions supplémentaires peuvent être obtenues sur présentation des pièces justificatives originales :

> Hospi de base : 50 % des dépenses admissibles (médicaments non remboursables, matériel de bandagisterie ou orthopédie non remboursable, frais de transport, certains prestataires paramédicaux...) avec un plafond annuel de 250 euros ;

> Hospi Globale Plus 100 et 200 : 50 % des dépenses admissibles avec un plafond annuel de 1.000 euros.

> Transport médical

La MC intervient dans les frais de transport urgent (en ambulance ou hélicoptère agréé par la MC) et non-urgent (en cas d'hospitalisation, de consultation ou d'examen en milieu universitaire, de traitement spécifique en milieu hospitalier nécessitant de nombreux déplacements, de déplacement vers un centre de rééducation fonctionnelle ou encore pour la réalisation d'un examen par Pet-scan agréé).

De plus, les bénévoles du service transport d'Altéo peuvent vous rendre service en vous véhiculant pour aller chez le médecin, rendre visite à un malade... Ces personnes sont encadrées par la MC pour vous offrir un service de qualité à prix modique. L'asbl Handicap et Mobilité, quant à elle, offre une solution de transport pour les personnes à mobilité réduite.

> Séjours de convalescence

Une convalescence après une maladie ou une opération chirurgicale grave peut s'avérer nécessaire. Nos centres de convalescence se situent à Nieuport, Spa et Zandhoven. L'accord pour un séjour dépend de l'avis du médecin-conseil de la MC. Les membres MC bénéficient de tarifs avantageux.

Plus d'infos ?

Contactez votre conseiller mutualiste ou appelez le 0800 10 9 8 7.

Retrouvez tous vos avantages sur www.mc.be ou dans la brochure "Davantage pour votre santé - Avantages et services 2011".



Assurance complémentaire

Votre cotisation en 2011

Pour un titulaire seul : 10,65 euros par mois.

Pour un ménage : 14,95 euros par mois.

Par "ménage", nous entendons :

- > un couple marié ou couple cohabitant, avec ou sans enfants ;
- > ou un titulaire avec enfant(s) ou autres personnes à charge.

Modes de paiement

Vous avez le choix entre un paiement :

> par virement que nous vous faisons parvenir une, deux ou quatre fois par an selon le rythme de paiement que vous avez choisi ;

> par domiciliation : le moyen le plus sûr d'être toujours en règle ! Vous donnez l'autorisation à votre banque de payer votre cotisation directement à la mutualité (en une, deux ou quatre fois).

Vous souhaitez domicilier vos cotisations ? Parlez-en à votre conseiller mutualiste.

Vous partagez votre toit ?

Faites une économie facile en partageant aussi les avantages de votre mutualité ! A la MC, vous ne payez qu'une seule cotisation d'assurance complémentaire par ménage. Et cela, que vous soyez cohabitants ou mariés.

Comparé à deux cotisations individuelles à la MC Province de Luxembourg, cela représente pour 2011 plus de 75 euros d'économie ! Pensez-y...

Informations et défense

> De nombreux services sont là pour vous informer et vous défendre :

- > Conseillers mutualistes (nouveau : également sur rendez-vous)
- > Service social
- > Défense des membres
- > Service pensions
- > Service aux frontaliers
- > Infor Santé
- > Service d'accompagnement Sésame
- > UCP, mouvement social des aînés
- > Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées
- > Jeunesse & Santé

> La MC vous propose aussi différents modes d'accès à une information de qualité :

- > Journal En Marche
- > Lettre d'information par e-mail
- > Site internet www.mc.be
- > Accès sécurisé à votre dossier personnel sur www.mc.be
- > Centre d'appel 0800 10 9 8 7 (appel gratuit)



© Stockport

La MC Province de Luxembourg vous remercie pour votre confiance et vous présente ses meilleurs vœux pour 2011.

Avantages valables à partir du 01-01-2011 pour tous les membres MC en ordre de cotisations. Sous réserve de l'accord de l'OCM. Tous les avantages présentés sont soumis aux statuts et règlements de la MC Province de Luxembourg.

Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg

(Également Lierneux, Trois-Ponts, St-Vith)

Rue de la Moselle 7-9 • 6700 Arlon

Éditeur responsable : Dr Pierre Poncelet

Fax : 063 211 999 - E-mail : arlon@mc.be

Tél. 063 211 711